

04 déc 2021 -09:21

Appartient à Conseil des ministres du 3 décembre 2021

Rente de monopole de la Loterie Nationale pour 2021

Sur proposition du secrétaire d'État chargé de la Loterie Nationale Sammy Mahdi, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant la rente de monopole de la Loterie nationale pour 2021.

La rente de monopole pour 2021 s'élève à 135 millions d'euros.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal fixant les modalités de paiement de la rente de monopole dont la Loterie Nationale est redevable au budget de l'État pour l'année 2021

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sammy Mahdi, secrétaire d'État à l'Asile et la Migration,
chargé de la Loterie nationale
Rue Lambermont, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 475 50 55 50
<https://mahdi.belgium.be>
info.mahdi@mahdi.fed.be

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@mahdi.fed.be